

REGLEMENT

Article 1

La médiathèque de l'Ic (Pordic) et l'association Fureur du Noir (Lamballe) organisent conjointement un concours de nouvelles annuel, dans le cadre de La Noiraude, le fonds spécialisé de nouvelles noires et policières francophones de la médiathèque de l'Ic, et du Festival Noir sur la Ville, organisé chaque année à Lamballe.

Article 2

Ce concours est gratuit et ouvert à toute personne physique n'ayant jamais publié ni roman, ni recueil de nouvelles. (Les nouvelles parues dans des journaux, revues et fanzines ou dans des ouvrages collectifs n'entrent pas dans cette catégorie). Les membres du jury, les organisateurs et les membres de leur famille ne sont pas autorisés à concourir ainsi que les lauréats publiés dans les précédents recueils. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

Article 3

Les temps sont durs, la conjoncture est molle et les poches pas loin d'être vides. Mais c'est bien connu, ici, en France, on n'a pas de pétrole mais on a des idées ! Face à l'adversité, on se réinvente une saine occupation, qui, si les dieux de la Bourse le veulent bien, permettra de décrocher le jackpot. Noyeur de poisson, catcheuse, combleur de vide, fouetteuse de chat, tireur de flanc, haltérophile et autre tailleur de costard... Qu'on se le dise :

IL N'Y A PAS DE SOT MÉTIER !

Les participants au concours doivent

mettre en scène cette expression en évoquant un métier, disparu, oublié ou méconnu, existant ou pas, dans une histoire noire ou policière.

Article 4

La nouvelle doit avoir un titre, être inédite et se présenter sous la forme d'un manuscrit en langue française, dactylographié sur simple recto, et comporter **5 pages au minimum et 10 pages au maximum** de format A4, numérotées et agrafées, **avec double interlignage** et composée en « Times New Roman » taille 12.

Article 5

Les participants adresseront leur texte en **6 exemplaires** avant le **samedi 5 décembre 2009** (cachet de la poste faisant foi) à :

**Médiathèque de l'Ic - BP 150
« Concours de nouvelles 2010 »
22 590 PORDIC**

Article 6

Les manuscrits ne seront pas rendus. Les participants ne peuvent envoyer **qu'une seule nouvelle**. Le seul fait de présenter sous leur nom une oeuvre au concours implique de la part des participants qu'ils garantissent en être bien les auteurs.

Article 7

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant portera sur le bulletin d'inscription figurant sur ce règlement, ses nom, prénom, adresse, âge et téléphone en lettres d'imprimerie, ainsi que le titre de sa nouvelle. Ce bulletin sera placé **dans une enveloppe cachetée** à joindre aux 6 exemplaires de la

nouvelle. Aucune mention ne doit être portée, ni sur l'enveloppe, ni sur le manuscrit, permettant de déterminer l'identité de son auteur (nom, pseudonyme, signature, paraphe, dessin, adresse...). Si le participant est mineur, l'autorisation parentale doit se trouver dans cette même enveloppe cachetée.

Article 8

Un pré-jury procédera à une première sélection des textes reçus. Cette sélection sera lue par chacun des membres du jury final.

Ce jury final, composé de professionnels du livre et de membres de l'association Fureur du Noir, décernera en toute indépendance les prix parmi les oeuvres présentées.

L'originalité des nouvelles, leur style, le **respect du genre et du thème imposé** seront des critères de jugement.

Il ne sera envoyé aucun avis écrit sur la qualité des nouvelles reçues.

Article 9

La proclamation des résultats aura lieu à Pordic (Côtes d'Armor) courant avril 2010.

Les cinq premiers lauréats seront invités au festival Noir sur la Ville de Lamballe (Côtes d'Armor) à l'occasion de la publication du recueil, en novembre 2010.

La présence des lauréats ou de leur représentant est souhaitée lors de la cérémonie officielle de proclamation des résultats, ainsi qu'au festival Noir sur la Ville.

Article 10

Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son

organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation intégrale du présent règlement.

Tout candidat ne respectant pas ce règlement sera déclaré hors-concours.

LES PRIX

1^{er} PRIX

Les nouvelles des 5 premiers lauréats seront éditées en recueil, avec 5 autres nouvelles sur le même thème, écrites par des auteurs confirmés de la littérature noire.

Ce recueil sera publié par les éditions Terre de Brume, dans la collection Granit Noir. Un document contractuel sera établi entre les éditions Terre de Brume et les auteurs des nouvelles gagnantes. La publication sera subordonnée à l'acceptation par l'auteur des conditions fixées par ce document contractuel.

2^e PRIX

Les nouvelles classées 2^e prix seront publiées dans le site de l'Ours Polar - sous réserve de leur acceptation par son comité de rédaction.

3^e PRIX

Les auteurs des nouvelles classées 3^e prix recevront un recueil de leur choix de la collection « Granit noir » des éditions Terre de Brume.

DEVENEZ AUTEUR TERRE DE BRUME !



11^e CONCOURS DE NOUVELLES Noires et Policières

Jusqu'au 5 décembre 2009



La Noiraude est le fonds spécialisé de nouvelles noires et policières francophones de la médiathèque de l'IC (Pordic, Côtes d'Armor), crée en octobre 1999. Ce fonds est constitué pour l'instant d'environ 5000 nouvelles. Il s'accroît progressivement, s'approchant chaque jour de son ambition initiale : devenir un fonds de référence pour la nouvelle noire et policière d'expression française.

Contact :
02-96-79-10-12
mediatheque@pordic.fr

"Noir sur la ville" est le festival du roman noir de la ville de Lamballe (Côtes d'Armor), organisé par l'association "La Fureur du Noir". Ce rendez-vous incontournable du polar en Bretagne se déroule chaque année fin novembre.

info :
<http://fureurdunoir.com>

BULLETIN D'INSCRIPTION (A REMPLIR IMPERATIVEMENT)

NOM :

Prénom :

Age :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Mel :

Titre de la nouvelle :

Comment avez vous pris connaissance de ce concours ?

ATTENTION : se référer à l'article 7 du règlement pour l'envoi du bulletin.